

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2024

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA
RADIOPROTECTION - (N° 2305)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 294

présenté par

M. Fugit

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 38, supprimer les mots :

« à ce titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.